

CODE DE DÉONTOLOGIE ET DES PRATIQUES COMMERCIALES

Insight 



UN MESSAGE DU PDG

Insight est fier de son statut de fournisseur mondial de services et de solutions technologiques professionnels de premier plan. C'est un véritable honneur que de se trouver à l'avant-garde de l'offre de solutions Intelligent Technology™ pour les nombreuses entreprises avec lesquelles nous faisons affaires, ainsi que d'avoir été nommé l'un des « Meilleurs endroits où travailler » par le Business Journal dans notre État d'origine de l'Arizona.

Nous sommes conscients que ces statuts de prestataire de solutions de premier plan et d'endroit où il fait bon travailler ne nous ont pas été accordés par hasard, mais que nous les avons mérités, en proposant un service d'excellente qualité et une grande valeur à nos clients et partenaires. Et c'est pour cette raison que nous devons nous conformer à des normes plus élevées. Nous reconnaissons la responsabilité qui nous incombe du fait de notre position : une responsabilité de chacun envers l'autre, envers nos clients et nos partenaires, notre industrie et notre société.

Au premier plan d'Insight se trouvent nos employés, des coéquipiers qui travaillent dur chaque jour pour satisfaire l'Objectif de notre société – créer des connexions significatives pour aider les entreprises à fonctionner plus intelligemment – et représenter nos Valeurs fondamentales d'Appétit, de Cœur et d'Harmonie. Nous sommes convaincus que nos coéquipiers travaillent selon les normes de comportement et les pratiques déontologiques les plus élevées. Ces normes sont évidentes dans tout ce que nous faisons et constituent les fondements de notre Objectif et de nos Valeurs.

Le présent Code de déontologie commerciale d'Insight nous servira de guide, en décrivant notre culture déontologique en vertu de laquelle nos coéquipiers agissent avec intégrité, ont une incidence positive sur les communautés au sein desquelles nous travaillons et s'efforcent d'améliorer la société dans son ensemble.

Nous vous invitons à lire notre Code de déontologie commerciale et à en apprendre davantage sur ces lignes directrices dans le cadre desquelles fonctionne Insight, à la fois en tant qu'entreprise et en tant que coéquipiers individuels, pour introduire chaque jour les normes de comportement déontologique les plus élevées dans notre entreprise.

Très cordialement,

Ken Lamneck
Président et PDG, Insight Enterprises, Inc.

1.800/INSIGHT | insight.com

Les Valeurs et la prise de décisions déontologiques d'Insight

Le présent Code s'applique à tous les coéquipiers d'Insight dans le monde entier et à quiconque agit en notre nom. Ce Code est fermement ancré dans nos Valeurs fondamentales :



Tous les coéquipiers dans le monde entier doivent se familiariser avec le présent Code et l'appliquer dans leur travail de tous les jours. Le présent Code établit les principes juridiques et déontologiques fondamentaux qui régissent la façon dont Insight exerce ses activités, de même que l'engagement de l'entreprise envers la déontologie et son désir de faire des affaires « comme il faut ». Les principes du Code s'appliquent aux coéquipiers, aux directeurs, aux partenaires, aux fournisseurs et aux vendeurs. Au bout du compte, la réputation et la réussite d'Insight dépendent de l'intégrité individuelle et collective de ses coéquipiers et de toutes les parties qui représentent Insight.

Le présent Code ne contient pas les réponses à toutes les requêtes ou questions que vous pouvez avoir dans le cadre de votre emploi. Il est destiné à vous orienter et à vous aider à résoudre les questions d'ordre déontologique. Parfois, une loi ou une politique dicte à l'avance les résultats. Plus souvent, les situations qui présentent des questions liées à la déontologie et aux valeurs sont complexes et nécessiteront une réflexion plus approfondie pour décider du plan d'action approprié. Lorsque vous êtes confronté(e) à une décision d'ordre déontologique, posez-vous les questions élémentaires suivantes :

- Qu'est-ce qui vous semble juste ou inapproprié concernant la situation ou l'action?
- Vous demande-t-on de faire quelque chose qui pourrait, selon vous, être inapproprié?
- Cette action est-elle légale?
- C'est action est-elle conforme aux Valeurs d'Insight et au présent Code?
- Comment votre décision ou votre plan d'action risquent-ils d'être interprétés par les autres? Même un acte innocent peut parfois donner l'apparence d'un acte répréhensible.
- Seriez-vous tout à fait à l'aise d'expliquer ce que vous avez fait à vos coéquipiers, aux membres de votre famille et à vos amis, sans la moindre honte ni gêne?
- Est-ce la « bonne » chose à faire? En tant que coéquipier d'une entreprise internationale, demandez-vous comment cela serait considéré dans un contexte mondial.

Si vous avez pleinement exploré les conséquences de votre décision et n'avez pas abouti à une réponse, demandez conseil à votre responsable, auprès des Ressources humaines, des Services juridiques ou du Bureau de la conformité d'Insight. Toutes les questions, réclamations et autres problèmes concernant ce Code peuvent être adressés au Bureau de la conformité d'Insight en envoyant un courriel à l'adresse compliance@insight.com.

Lisanne Steinheiser
Agent de la conformité mondiale

Question à l'agent de la conformité :

Dans cette économie difficile, pouvons-nous nous offrir ce genre d'engagement envers la déontologie? Il semble que tout le monde y consacre un temps qui pourrait être consacré à d'autres choses. Le programme de déontologie n'est-il pas juste une initiative de plus dans nos emplois du temps déjà trop chargés?

Réponse :

La déontologie est une partie essentielle de notre réussite. La déontologie est entièrement une question d'honnêteté et de confiance, et l'honnêteté est une bonne chose pour les affaires. C'est la fondation de relations réussies avec les clients, les concurrents et entre les uns et les autres. Il est important que nous évitions les problèmes juridiques et réglementaires, mais à long terme, il est encore plus important que nous conservions notre réputation de société intègre.

Respecter les différentes lois dans les différents pays

Insight a une présence internationale, et cela signifie que nos coéquipiers sont assujettis aux lois et aux réglementations de nombreux pays différents telles que la U.S. Anti-Bribery and Fair Competition Act (loi contre les pots-de-vins et pour une concurrence loyale des États-Unis) et la U.K. Bribery Act (loi anticorruption du Royaume-Uni). Le présent Code établit les principes de conduite professionnelle qui s'appliquent à tous les coéquipiers, quel que soit l'endroit où ils travaillent. Lorsqu'il existe des différences du fait des coutumes, normes, lois ou réglementations locales, vous devez appliquer les directives du présent Code ou des exigences locales, selon celles qui fixent les normes de comportement les plus élevées. S'il y a le moindre conflit entre ce Code et la législation locale, la législation locale doit être observée; mais si ce Code est plus contraignant, alors c'est ce dernier qui doit être observé. Par exemple, le don de cadeaux ou de faveurs, interdit par le présent Code, peut être légal dans certains pays; mais si le Code d'Insight ne l'autorise pas, vous ne pouvez pas donner de cadeau ni de faveur. Chacun d'entre nous est responsable de connaître et de respecter les lois qui s'appliquent à nos comportements lorsque nous travaillons. Si vous avez des questions sur l'une des lois ou des directives susceptibles de s'appliquer, vous devez contacter le Bureau de la conformité ou les Services juridiques d'Insight.

Segments du Code et fonctionnements associés à la politique et aux orientations d'Insight

Insight a publié une politique et des orientations à l'échelle mondiale et régionale pour bon nombre des sujets traités dans le présent Code ainsi que sur des sujets qui ne sont pas spécifiquement abordés. Le présent Code fonctionne en association avec ces politiques et ces orientations. Les infractions à ce Code ou l'une des politiques ou des orientations peuvent conduire à des mesures disciplinaires lorsque la loi l'autorise.

Les coéquipiers sont responsables de comprendre le Code et les diverses politiques et orientations qui s'appliquent à leur poste et leur emploi chez Insight. Les politiques sont disponibles sur l'intranet d'Insight. Si vous ne pouvez pas trouver une politique, veuillez contacter votre direction, les Ressources humaines ou le Bureau de la conformité.

Nouvelles recrues et attestation annuelle

Le Code est contrôlé par le Service de la conformité d'Insight sous la direction du conseil d'administration. Toutes les nouvelles recrues sont priées d'attester qu'elles adhèrent au Code, et tous les coéquipiers du monde entier doivent certifier chaque année leur adhésion au Code.

Dispenses du Code/Mesures disciplinaires

Si un coéquipier ou un membre du conseil d'administration d'Insight souhaite adopter une conduite qui est interdite par ce Code, il doit solliciter une « dispense » avant d'entreprendre ladite conduite. Si un coéquipier adopte une conduite en infraction avec le présent Code et s'il n'a pas précédemment obtenu de dispense, il fera l'objet d'une mesure disciplinaire appropriée, pouvant aller jusqu'au congédiement lorsque la loi l'autorise. Seuls le conseil d'administration d'Insight ou un comité d'administrateurs indépendants désigné peuvent accorder des dispenses aux dispositions du présent Code impliquant un cadre dirigeant, un responsable financier ou un membre du conseil d'administration de la Société. Chacune des dispenses accordées à un dirigeant ou à un membre du conseil d'administration doit être divulguée en temps opportun, conformément à la loi. Tout autre coéquipier doit solliciter une dispense auprès du Bureau de la conformité en envoyant un courriel à l'adresse compliance@insight.com. En général, l'octroi de dispenses est déconseillé.

Signalement d'un comportement contraire à la déontologie

Il est essentiel que nous assumions tous nos responsabilités pour nous assurer que les normes établies dans le présent Code vont au-delà des simples mots et se traduisent par des actions. Cela signifie que si vous remarquez une infraction, vous devez prendre des mesures nécessaires. Fermer les yeux ou ignorer un tel comportement est une façon de contribuer à une situation contraire à la déontologie. Par conséquent, chaque coéquipier a la responsabilité de signaler un comportement contraire à la déontologie à l'un ou à tous les services suivants :

- Bureau de la conformité
- Votre direction
- Votre représentant des Ressources humaines
- Services juridiques

Que se passe-t-il lorsque je fais un rapport?

De nombreux coéquipiers se demandent ce qu'il se passe lorsqu'ils font un rapport au Service de conformité, que ce soit par l'intermédiaire de la ligne de téléassistance, d'un courriel ou d'un appel téléphonique à l'agent de la conformité. Insight a un processus établi pour les enquêtes concernant les plaintes ou les problèmes. En fonction de la nature de la plainte ou du problème, l'enquête sera soit menée personnellement par l'agent de la conformité, soit attribuée à l'un des partenaires professionnels internes du Service de la conformité. Ces partenaires professionnels internes sont formés aux enquêtes mais résident dans différentes unités fonctionnelles internes qui offrent une expertise supplémentaire en matière d'enquête telles que la comptabilité, l'audit ou les relations humaines. Pendant toute l'enquête, la confidentialité demeure un impératif. Une fois l'enquête terminée, le service de la Conformité en examine les conclusions et donne des recommandations et des décisions quant aux résultats. Si cela est nécessaire, une mesure appropriée sera prise. Insight prend tous les signalements très au sérieux et enquête sur chacun d'entre eux jusqu'à son aboutissement. L'auteur du rapport sera prévenu lorsque l'enquête est close. À la clôture de l'enquête, l'agent de la conformité aura supervisé toutes les actions considérées comme nécessaires et considèrera la question traitée, à moins que l'auteur du signalement n'ait rouvert le dossier en soumettant une mise à jour ou un autre rapport.

Ligne d'alerte d'Insight

Appelez :

Canada et États-Unis : 1-877-800-2941

Australie : 1-800-07-1383

Chine : 400-883-3424

Hong Kong : 800-966-302

Singapour : 800-110-1927

Internet :

États-Unis, Canada et Asie-Pacifique : insight.alertline.com

Aucune représaille/victimisation

Tout coéquipier qui, en toute bonne foi, demande des conseils, soulève une question, ou signale une infraction suit le Code et agit de façon appropriée. Insight ne tolèrera aucune représaille/victimisation à l'encontre de cette personne. Insight prend les plaintes pour représailles très au sérieux, et de telles allégations feront l'objet d'enquêtes approfondies. Toute personne qui engage des représailles contre un individu pour avoir signalé une inconduite ou une autre question couverte par le présent Code fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement selon les modalités prévues par la loi. Si vous pensez que vous-même ou une autre personne avez fait l'objet de représailles pour avoir signalé un problème relatif à la conformité ou à la déontologie, vous devez contacter immédiatement notre agent de la conformité ou lui envoyer un courriel à l'adresse compliance@insight.com.

Politiques de passation de marché

Si vous faites des affaires avec des clients, des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux d'Insight, vous devez comprendre les principes de base des accords commerciaux et observer les politiques de passation de marché d'Insight. À chaque fois qu'Insight fait des promesses à un tiers ou accepte des promesses d'un tiers (par exemple acheter ou vendre des produits ou des services), les politiques de passation de marché d'Insight exigent un contrat écrit. Les coéquipiers ne sont pas autorisés à utiliser des « lettres annexes », des « dispositions hors livre comptable », des « poignées de main » ou des « accords informels » ni tout autre type d'accords ou d'ententes en dehors du processus de passation de marché d'Insight. Contactez les Services juridiques d'Insight avant de recourir à des lettres d'intention (LI) ou à des protocoles d'entente (PE).

Si une quelconque partie vous demande de conclure un marché qui autorise une comptabilisation des revenus ou un traitement des dépenses inappropriés, des transactions de façade ou toute autre inconduite comptable de la part d'Insight ou de l'autre partie, vous devez en avertir votre responsable, les Services juridiques ou l'agent de la conformité. Lorsque le contrat est prêt à être signé, seuls certains coéquipiers ont l'autorité nécessaire pour signer les contrats au nom d'Insight. Si vous n'êtes pas sûr(e) de qui a l'autorité pour signer les contrats, contactez votre responsable ou référez-vous aux matrices sur l'autorité de signature disponibles sur l'intranet d'Insight ou contactez les Services juridiques.

Faire affaires avec le secteur public

Insight a certaines filiales qui vendent des produits et des services à des entités gouvernementales. Lors de la vente à de telles entités, certaines règles particulières s'appliquent, et vous devez les comprendre. Comme les lois à cet égard peuvent varier largement et être complexes, nous devons apporter une attention particulière à la conformité à ces lois dans nos activités liées aux marchés publics. Les activités dans le secteur public devraient uniquement être traitées par des coéquipiers habitués des marchés publics ainsi que par des filiales d'Insight qui disposent d'une expertise relative à la passation de marchés dans le secteur public. Si vous avez des questions spécifiques concernant les marchés publics, les règles de déontologie ou les directives auxiliaires, veuillez contacter votre responsable, l'agent de la conformité, ou les Services juridiques d'Insight.

Vous trouverez ci-dessous les directives de déontologie clés généralement applicables qui devraient vous aider à identifier les problèmes potentiels concernant le secteur public :

- La plupart, si ce n'est la totalité des agences gouvernementales interdisent strictement les pots-de-vin et les commissions occultes (ce sujet est traité plus exhaustivement et plus spécifiquement ailleurs dans le présent Code). Généralement, vous devriez vous abstenir de donner à des fonctionnaires toute chose ayant une valeur monétaire, y compris un cadeau, un divertissement, un prêt, un voyage local ou à longue distance, une faveur, une hospitalité, une indulgence, un hébergement, une remise, une formation et un repas. Bien que certaines gratifications de valeur négligeable puissent être acceptables, demandez conseil auprès des Services juridiques ou de votre direction avant d'offrir quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire ou à une personne agissant au nom d'une entité gouvernementale. Insight a des politiques spécifiques relatives aux cadeaux et aux divertissements dans le secteur public, lesquelles peuvent varier en fonction des régions. Référez-vous à l'intranet d'Insight ou contactez le Bureau de la Conformité ou les Services juridiques pour des conseils supplémentaires.
- Une autre règle qui s'applique au secteur public consiste à s'abstenir de faire sciemment des déclarations erronées ou des allégations fallacieuses à une agence gouvernementale au sujet des biens et des services d'Insight. Faire « sciemment » une déclaration ou allégation fausse est généralement défini comme un acte intentionnel, délibérément ignorant ou irréfléchi. Les lois interdisant les déclarations et les allégations fausses sont fréquemment utilisées pour poursuivre les sociétés et les individus pour les déclarations et les allégations fausses qui sont énoncées par les employés d'entreprises à des agences dans le cadre de la concurrence ou de l'exécution d'un contrat gouvernemental.
- Enfin, lorsqu'Insight est engagé dans le processus d'appel d'offres relativement à l'attribution d'un contrat gouvernemental, vous devriez généralement éviter de communiquer avec les fonctionnaires impliqués dans le processus de sélection des propositions soumises ou les résultats possibles du processus de sélection. Cela inclut les fonctionnaires actuels aussi bien que les anciens fonctionnaires, ainsi que les personnes conseillant ou agissant pour le gouvernement sur la passation de marché d'agence, qui ont eu accès aux renseignements relatifs au marché en vertu de leur fonction, de leur emploi ou de leur relation avec l'entité gouvernementale pertinente. Les passations de marché non compétitives, telles que les acquisitions de source unique, sont généralement exclues de cette interdiction de divulgation.

Cadeaux et divertissements d'affaires

Le don ou la réception de cadeaux et de divertissements peuvent intensifier et renforcer les relations dans les activités de tous les jours, mais ils peuvent également provoquer un conflit entre les intérêts personnels et les responsabilités professionnelles. Vous trouverez ci-dessous des directives générales sur le don ou la réception des cadeaux ou des divertissements :

- Les cadeaux sous la forme d'espèces ne sont jamais autorisés.
- Les cadeaux ou les divertissements doivent être appropriés aux circonstances.
- Les cadeaux ou les divertissements ne peuvent pas influencer ou donner raisonnablement l'apparence d'influencer la relation commerciale d'Insight avec l'entité qui a donné ou reçu le cadeau.
- Les cadeaux ou les divertissements ne doivent pas impliquer d'obligation de réciprocité professionnelle.

Certains gouvernements nationaux limitent les cadeaux et les divertissements à des fonctionnaires. La plupart, si ce n'est la totalité des agences gouvernementales interdisent ou limitent strictement les cadeaux et les divertissements à leur personnel. Généralement, vous devriez éviter de donner quoi que ce soit ayant une valeur monétaire à un fonctionnaire. Bien que certaines gratifications de valeur négligeable puissent être acceptables, demandez conseil auprès des Services juridiques ou de votre direction avant d'offrir quoi que ce soit de valeur à tout fonctionnaire ou à une personne agissant au nom d'une agence gouvernementale. Chaque région d'Insight a des orientations de politique sur les seuils et les limitations en dollars concernant le don et la réception de cadeaux. Chaque coéquipier d'Insight devrait examiner l'intranet d'Insight pour les orientations de politique et consulter sa direction, le Service de la conformité ou les Ressources humaines lorsqu'il est confronté à une situation de cadeau pour s'assurer qu'il n'enfreint pas une politique ou une loi en vigueur.

Question à l'agent de la conformité :

Insight m'a donné des billets pour un événement sportif, mais j'ai entendu que nous ne sommes pas supposés recevoir des billets. Puis-je me rendre à cet événement?

Réponse :

Les billets et autres stimulants qui vous sont donnés par Insight en tant que coéquipier et en reconnaissance de votre travail n'enfreignent pas nos politiques relatives aux cadeaux. C'est lorsque les billets que vous recevez proviennent directement des fournisseurs/clients - en particulier lorsqu'il n'y a pas de véritable finalité commerciale - que cela peut poser un problème.

Chez Insight, nous cherchons à créer un environnement de travail sécurisé, professionnel et favorable au travail d'équipe et à la confiance. Nous nous engageons également à procurer un environnement de travail qui valorise la diversité et l'inclusion de tous les coéquipiers et où ils sont traités avec dignité et respect.

Pas de discrimination ou de harcèlement

Insight s'efforce de maintenir un environnement de travail sain, sûr et productif qui soit dénué de toute discrimination ou de harcèlement basé sur la race, la couleur, la religion, la nationalité, l'âge, le sexe, le handicap mental ou physique ou tout autre élément protégé sur le plan juridique. Insight ne tolérera aucune avance, action ou commentaire à caractère sexuel ni injures, plaisanteries raciales ou religieuses ou tout autre commentaire ou comportement sur le lieu de travail qui crée, encourage ou favorise un lieu de travail offensant, intimidant ou inapproprié. Nous nous engageons à développer un environnement de travail haute performance dans lequel les différences individuelles sont respectées et valorisées.

Autres comportements inappropriés

Outre la politique d'Insight contre la discrimination et le harcèlement, nous attendons de tous nos coéquipiers qu'ils agissent de façon professionnelle. Il est impossible de développer des règles et des politiques pour couvrir toutes les situations possibles, mais en général, Insight attend de tous ses coéquipiers qu'ils reflètent une image positive d'Insight et qu'ils agissent conformément aux Valeurs fondamentales. Ces règles s'appliquent également aux fonctions parrainées/associées à Insight.

Les directives supplémentaires suivantes s'appliquent aux événements auxquels on participe au nom d'Insight ou parrainés par Insight :

- Les coéquipiers doivent se conduire de façon professionnelle à tout moment.
- La consommation d'alcool par des mineurs est interdite dans tous les événements parrainés par Insight.
- Aucune pression ne doit jamais être exercée sur quiconque pour boire des boissons alcoolisées.

Relations dans le milieu de travail

Les membres de la direction d'Insight doivent se comporter de façon professionnelle et être informés des problèmes susceptibles de se produire s'ils ont une relation avec un coéquipier dans leur service ou leur équipe. Insight n'autorise pas les dirigeants à entretenir une relation supérieur/subordonné hiérarchique avec tout coéquipier lorsqu'une relation prolongée, maritale ou autrement familiale existe sans l'approbation écrite du service des Ressources humaines. L'équipe des Ressources humaines agira dans tous les cas conformément aux lois locales sur le travail et la confidentialité. Dans l'éventualité où un coéquipier commence à fréquenter ou devient membre de la famille d'un autre coéquipier au sein du même service et que les deux ont une relation de supérieur/subordonné hiérarchique, Insight fera des efforts raisonnables pour organiser le transfert de l'un ou des deux.

Question à l'agent de la conformité :

On m'a demandé de soutenir un candidat à une charge publique locale dans le cadre de mes fonctions officielles chez Insight. Que devrais-je faire?

Réponse :

Bien qu'Insight soutienne ses employés qui souhaite participer aux affaires civiques, nous devons toujours tenir nos engagements politiques personnels à l'écart de nos identités professionnelles. Insight ne soutient jamais le parrainage de candidats politiques par des coéquipiers.

Entretenir un environnement de travail sûr

Insight estime que ses coéquipiers ont droit à un environnement de travail dénué de tout risque relatif à la sécurité et à la santé. La vente, l'achat, l'utilisation ou la possession d'armes ou de drogues illicites dans les locaux d'Insight sont strictement interdits. Vous devez observer toutes les règles relatives à la santé et à la sécurité qui s'appliquent à votre emploi. Si vous avez des questions sur les règles qui s'appliquent, vous devez contacter l'agent de la conformité ou les Services juridiques. Pour vous aider à respecter ces responsabilités, vous devez signaler immédiatement toutes les conditions non sécuritaires à votre responsable ou à votre service des Ressources humaines. Par ailleurs, toute blessure ou maladie à caractère professionnel doit être signalée à votre responsable ou à votre service des Ressources humaines afin de se conformer aux lois en vigueur.

Références d'emploi

Insight reconnaît que vous pouvez souhaiter offrir une référence d'emploi pour les coéquipiers d'Insight qui ont quitté la société afin de les aider à obtenir un nouveau travail. Cependant, toutes les références d'emploi doivent être coordonnées avec le service des Ressources humaines. En général, seul le service des Ressources humaines peut répondre à une demande de référence d'emploi. Dans certains pays, il est habituel que les équipiers en dehors du service des Ressources humaines fournissent des références d'emploi; malgré l'habitude, aucun coéquipier ne pourra fournir de référence d'emploi sans avoir préalablement obtenu l'approbation des Ressources humaines.

Activité politique et lobbying

Insight est fier que certains de ses coéquipiers choisissent de s'impliquer dans les questions politiques. Cependant, les coéquipiers ne peuvent faire aucune contribution politique ni parler en public concernant les questions politiques en tant que représentant d'Insight sans l'autorisation d'un agent d'Insight, et les lettres à en-tête ou les articles promotionnels d'Insight ne peuvent pas être utilisés dans de telles circonstances. Vous ne pouvez pas demander à Insight d'être remboursé pour toute contribution que vous ferez, et Insight ne vous remboursera pas cette contribution.

Insight reconnaît également le droit de ses coéquipiers de communiquer avec ses responsables publics, et la Société encourage ses coéquipiers à le faire en tant que citoyens privés et non pas en tant que représentants de la Société. Si elles sont priées de prendre de tels contacts au nom d'Insight, ces personnes doivent être au courant des lois gouvernementales concernant les activités de lobbying et observer strictement les directives applicables et les exigences de signalement, y compris, lorsque cela est nécessaire, en s'inscrivant à l'avance auprès des agences gouvernementales en question.

Insight mène ses affaires équitablement, légalement et avec intégrité. Tout en agissant de façon cohérente selon les intérêts d'Insight, vous avez un devoir de vous conduire de façon conforme à la déontologie et à la loi lorsque vous avez affaire à vos coéquipiers, les clients, les fournisseurs et les autres partenaires commerciaux et concurrents.

Délit d'initiés

Afin de protéger nos investisseurs et de nous conformer aux lois applicables, les membres du conseil d'administration, les coéquipiers et les sous-traitants d'Insight ont interdiction de négocier des actions d'Insight lorsqu'ils sont en possession de renseignements non publics importants. Les renseignements non publics importants sont tous les renseignements qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importants pour prendre la décision d'acheter, de vendre ou de garder des actions d'Insight. Parmi les exemples de renseignements non publics importants, notons : des renseignements concernant l'information financière non communiquée au public, des projections de gains ou de pertes futurs, des marchés avec un nouveau client ou des relations avec un vendeur non annoncés, des fusions ou des acquisitions non divulguées ou des renseignements négatifs non divulgués sur le rendement de la société. Cette interdiction de délit d'initiés inclut la communication de renseignements non publics importants à d'autres personnes qui négocient sur la base de telles informations (aussi appelé « tuyautage »). Ces lois s'appliquent également aux individus en dehors des États-Unis qui négocient des titres aux États-Unis. En outre, d'autres pays ont des lois semblables contre les délits d'initiés qui peuvent s'appliquer. Pour obtenir plus d'information sur les délits d'initiés et ses interdictions et limitations, consultez l'intranet d'Insight, le Service de la conformité ou les Services juridiques.

Question à l'agent de la conformité :

Ma sœur travaille au service des RH de l'entreprise d'un concurrent. Elle m'a dit que le PDG de ma société était sur le point de se joindre à sa société. Puis-je vendre les actions de ma société et acheter celles de la sienne?

Réponse :

Non. Si vous achetez ou vendez des actions de l'une des deux sociétés, vous et votre sœur, pourriez être coupables de délit d'initiés. Elle a reçu des renseignements confidentiels et est dans l'obligation de les protéger.

Dans le cadre de ses activités commerciales, Insight obtient des renseignements confidentiels, exclusifs et non publics et les protège dans les circonstances imposées par contrat, les obligations imposées par la loi ou les deux. Soyez excessivement attentif à protéger les informations d'Insight. Ne laissez jamais des documents, des appareils technologiques, un inventaire ou des fournitures sans surveillance ou non protégés. N'envoyez aucune information électronique par l'intermédiaire de sites non protégés ni ne laissez votre ordinateur dans un lieu où il pourrait être volé. Par ailleurs, veillez bien à ne pas divulguer de renseignements confidentiels lorsque vous communiquez sur des téléphones portables ou dans des espaces ouverts/publics, à proximité de personnes qui n'ont pas besoin de les connaître.

Protection des renseignements d'Insight, des coéquipiers, des clients et des fournisseurs

Vous recevrez des renseignements sur Insight, ses coéquipiers, ses clients ou ses fournisseurs dans le cadre professionnel, mais ces renseignements, qui sont considérés confidentiels, exclusifs ou non publics, ne sont pas destinés à être divulgués en dehors des activités commerciales d'Insight. Par ailleurs, comme ces renseignements appartiennent à Insight ou aux autres sociétés avec lesquelles Insight travaille, vous ne pouvez pas utiliser ces renseignements pour un profit ou un avantage personnel. Vous devez prendre des mesures appropriées, notamment en sécurisant les documents, en limitant l'accès aux ordinateurs et aux médias électroniques et en utilisant des méthodes de mise au rebut appropriées, pour empêcher tout accès non autorisé à de tels renseignements. Les renseignements exclusifs, confidentiels et non publics incluent : des méthodes commerciales, des données sur la tarification et le marketing, des stratégies, des codes d'accès informatiques, des écrans, des formulaires et des renseignements sur Insight, ses clients, fournisseurs ou coéquipiers actuels, anciens ou prospectifs. De tels renseignements :

- Ne doivent pas être divulgués à des personnes en dehors d'Insight.
- Ne doivent pas être utilisés pour un profit personnel ou le profit de personnes en dehors d'Insight.
- Devraient uniquement être divulgués à d'autres coéquipiers d'Insight sur la base du « besoin de savoir ».
- Doivent être utilisés de façon appropriée et protégés contre la perte et le vol.

Données/sphère de sécurité de l'Union européenne

Insight se conforme à la réglementation du cadre de la sphère de sécurité (« Safe Harbor Framework ») établie par le U.S. Department of Commerce concernant la collecte, l'utilisation et la rétention des données par l'Union européenne (« UE »). Les renseignements qui sont collectés dans l'UE peuvent être stockés dans des fichiers qui résident sur le système SAP d'Insight, dont les serveurs sont aux États-Unis, hébergés par Insight North America, Inc. Pour plus d'information sur la façon dont les renseignements sont stockés, protégés, utilisés et divulgués, veuillez consulter la Politique de confidentialité et la Politique relative à la sphère de sécurité d'Insight.

Utilisation des biens

Chaque coéquipier doit utiliser de façon appropriée et protéger les biens d'Insight contre la perte et le vol et ne peut pas utiliser de tels biens pour des gains personnels ou à des fins inappropriées. Les biens de la société incluent non seulement des biens tangibles (p. ex. des stocks, des équipements et fournitures de bureau) mais également des biens intangibles (p. ex. des renseignements commerciaux et financiers confidentiels, des logiciels, des marques de commerce, des brevets, des droits d'auteur et autres savoir-faire). Vous devez vous prémunir contre la perte et empêcher l'utilisation non autorisée de tous les biens d'Insight sous votre contrôle. Vous devez promouvoir une utilisation responsable et un contrôle sur tous les actifs et les ressources que l'on vous confie. Les courriels, les messages vocaux et les documents sur les systèmes d'Insight peuvent ne pas être privés. Insight peut accéder à tout moment à ces fichiers et à ces documents dans le cours normal de ses activités pour s'assurer de leur conformité à la politique et à la loi.

Par ailleurs, les coéquipiers d'Insight ne doivent pas reproduire ni utiliser un logiciel ni toute autre technologie sous licence de fournisseurs ou de clients sauf dérogations autorisées par l'accord de licence ou par la loi en vigueur.

Demandez toujours conseil auprès de la direction, de l'agent de la conformité ou des Ressources humaines si vous avez des questions au sujet de l'utilisation appropriée des ressources d'Insight.

Conflits d'intérêts

Insight attend de ses coéquipiers qu'ils agissent dans l'intérêt de la société et qu'ils ne s'adonnent pas à des activités qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus comme tels pour la société. Tous les coéquipiers doivent éviter tout intérêt ou association qui contrevient à leur capacité à effectuer leur travail dans l'intérêt d'Insight et de ses actionnaires.

- **Emploi à l'extérieur et autres activités bénévoles ou caritatives**

Insight n'interdit pas tout emploi extérieur, mais vous devez vous assurer que tout emploi externe ou autres activités n'a pas de conséquence négative sur votre travail chez Insight, ne vous pousse pas à utiliser de façon inappropriée les renseignements ou les ressources d'Insight, ni ne résulte en des conséquences injustes pour Insight. Les coéquipiers ne sont pas autorisés à accepter un emploi externe auprès d'une société qui est dans le même secteur industriel qu'Insight ou est de quelque façon que ce soit en concurrence avec Insight, ne peuvent pas utiliser les ressources d'Insight pour mener à bien toute activité extérieure indépendamment du fait que cela entre en conflit ou pas avec les activités d'Insight et ne peuvent pas mener d'activité externe pendant les heures de travail d'Insight, que cette activité extérieure soit en concurrence ou non avec les activités d'Insight.

Insight respecte tous les droits des coéquipiers de s'adonner à des activités en dehors de leur emploi qui sont de nature privée (sociale, communautaire, politique, ou religieuse). À moins que cela ne soit dans le cadre d'une manifestation parrainée par Insight, votre service bénévole doit être réalisé sur votre temps libre, à distance des sites d'Insight et sans recourir à aucune ressource d'Insight.

- **Bénéfice personnel ou gain tiré d'une activité**

Dans toutes les associations commerciales, aussi bien en interne ou en dehors d'Insight, les coéquipiers ne devraient pas s'autoriser à être placés dans une situation de double intérêt ou de conflit entre son intérêt personnel et son intégrité. Aucun coéquipier ne devrait bénéficier personnellement de tout achat de biens ou de services par Insight ni obtenir de gains personnels des actions directes ou indirectes effectuées par un coéquipier en tant que représentant d'Insight, sauf pour les salaires et les autres rémunérations payées par Insight ou à moins que de telles opérations commerciales n'aient été préalablement approuvées.

Vous devez divulguer à votre responsable et à l'agent de la conformité toutes les situations dans lesquelles vous-même ou votre service menez des affaires avec les membres de votre famille, vos amis ou d'autres personnes avec lesquelles vous entretenez une étroite relation personnelle. Insight essaiera de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, mais il ne peut y avoir aucune garantie que tout conflit sera autorisé à continuer.

- **Mandats d'administrateurs externes**

À l'occasion, un coéquipier peut être invité à siéger au conseil d'administration d'une autre organisation ou d'un comité consultatif, et cela peut, dans certains cas, provoquer un conflit d'intérêts. Avant d'accepter une telle position (à l'exclusion des membres du conseil d'un organisme à but non lucratif), un coéquipier doit obtenir au préalable l'approbation écrite de l'agent de la conformité.

- **Intérêts financiers dans d'autres entreprises**

Les coéquipiers ne peuvent pas avoir d'intérêt personnel ou d'intérêt financier familial dans une société qui est un client, partenaire, fournisseur ou concurrent d'Insight susceptible d'exercer une influence inappropriée sur le jugement de cet employé, de provoquer l'apparence d'une loyauté divisée ou de se traduire par un avantage personnel pour le coéquipier du fait de son rôle chez Insight. La possession de titres cotés en bourse d'une société n'est pas exclue par cette section, sous réserve qu'on ne pourrait pas raisonnablement s'attendre à ce qu'une telle possession influence votre jugement de façon inappropriée.

- **Divulgence des conflits**

L'efficacité de la présente politique dépend largement de la coopération des coéquipiers dans les situations de divulgation susceptibles de présenter des problèmes associés à un conflit d'intérêts. Toutes les transactions impliquant des conflits d'intérêts doivent être préalablement approuvées par écrit. Les directeurs exécutifs, les cadres financiers et les membres du conseil d'administration de la société doivent obtenir l'approbation préalable du comité d'audit. Pour tous les autres coéquipiers, vous devez obtenir une approbation préalable de l'agent de la conformité en adressant un courriel à l'adresse compliance@insight.com.

- **Transactions avec une partie associée**

Vous devez divulguer à votre responsable et à l'agent de la conformité toute situation dans laquelle vous pourriez mener des affaires avec un membre de la famille ou l'ami d'un coéquipier, ou d'autres personnes qui entretiennent une étroite relation avec un coéquipier. Par exemple, une transaction avec une partie associée inclut un coéquipier faisant des affaires avec une société de fourniture de brochures publicitaires qui est détenue par le conjoint ou un membre de la famille d'un autre coéquipier. Toutes les transactions avec une partie associée doivent être approuvées préalablement par écrit. Les coéquipiers devraient obtenir au moins deux (2) propositions avant de solliciter l'approbation d'une transaction avec une partie associée.

Les directeurs exécutifs, les cadres financiers et les membres du conseil d'administration de la société doivent obtenir l'approbation préalable du comité d'audit. Pour tous les autres coéquipiers, vous devez obtenir l'approbation préalable écrite d'un vice-président principal ou d'un dirigeant d'échelon supérieur.

Exactitude des rapports/dossiers d'Insight

Chaque coéquipier enregistre des renseignements sous une forme ou une autre et les soumet à Insight. Par exemple, un représentant des ventes rapporte les commandes des clients, de nombreux coéquipiers soumettent des relevés de temps de travail, et un comptable enregistre les revenus et les coûts. Insight attend de ses coéquipiers et de ses représentants qu'ils soient sincères et honnêtes dans leurs relevés, dossiers et rapports. En vertu de différentes lois, Insight est tenu de conserver des livres et registres reflétant les transactions d'Insight et de fournir des rapports qui sont complets, justes, exacts, livrés en temps opportuns et compréhensibles. Vous devez vous assurer que tous les dossiers que vous soumettez à Insight sont tout à fait exacts. Déposer un rapport trompeur peut conduire à une responsabilité civile, voire pénale pour vous, Insight ou les deux.

Chaque coéquipier doit s'acquitter de sa responsabilité pour s'assurer que les dossiers d'Insight sont exacts et qu'ils sont étayés par la documentation appropriée. Tous les documents de la société doivent être préparés avec soin et en toute franchise.

Si un coéquipier est informé d'une mauvaise utilisation des fonds d'Insight ou de toute activité comptable ou financière irrégulière, le coéquipier est dans l'obligation de le signaler. Les coéquipiers peuvent signaler de telles inquiétudes à leur direction, à l'agent de la conformité, à leur représentant des Ressources humaines ou aux Services juridiques. Si le coéquipier réside aux États-Unis, au Canada ou dans l'Asie-Pacifique et aucune de ces ressources n'est acceptable, le coéquipier peut signaler la situation au moyen de la ligne d'assistance d'Insight (insight.alertline.com).

Question à l'agent de la conformité :

Un technicien avec lequel j'ai travaillé sur un projet a facturé 50 heures au client, alors qu'il n'a fallu que 40 heures pour accomplir le travail. Lorsque je lui en ai parlé, il m'a dit que c'était dans l'intérêt d'Insight et que le client pouvait facilement payer. Est-ce acceptable?

Réponse :

Non. Les dossiers de la société, y compris les heures facturées, doivent être exacts. Sur un ton poli mais ferme, vous devriez lui rappeler la politique d'Insight sur les dossiers exacts et lui recommander de corriger immédiatement les heures facturées. Vous devriez également parler de son comportement à votre direction. Si vous pensez que la situation n'est pas traitée de façon appropriée, contactez le Service de la conformité.

Publicité et vente

Il est impératif qu'Insight agisse selon des normes déontologiques élevées lorsque la société fait concurrence sur le marché, ce qui inclut de s'assurer que nos techniques de publicité et de vente sont sincères et responsables. Bien que les lois sur la publicité ne soient pas uniformes dans le monde entier, en général, tous les renseignements que fournit Insight sur les produits et les services qu'elle vend doivent être justes, factuels et vrais. Nous devrions pouvoir soutenir toutes les allégations publicitaires spécifiques que nous faisons sur nos produits et services. Par ailleurs, assurez-vous que toutes les comparaisons avec les concurrents et leurs produits et services sont complètes, exactes et non fallacieuses (les lois sur la publicité de certains pays interdisent la publicité comparative, aussi veuillez interroger les Services juridiques avant de faire des comparaisons dans les publicités). Dans la recherche de ventes, ne représentez pas les faits de façon erronée et ne créez pas d'impressions. Si le silence sur un fait peut conduire à tromper un client, vous devez divulguer l'information même si cela implique de perdre la vente. Enfin, si les documents publicitaires ou marketing font référence à toute tierce partie ou tout produit de tiers ou toute propriété intellectuelle non détenue par Insight, Insight doit s'assurer qu'elle a obtenu le consentement écrit approprié de ce tiers d'utiliser son nom et sa propriété intellectuelle ou qu'une attribution appropriée a été accordée.

Insight rassemble également des renseignements sur le marché et ses concurrents à l'aide de moyens légaux et déontologiques. Vous ne devriez pas utiliser des moyens inappropriés ou illégaux pour acquérir les secrets commerciaux d'un concurrent ou toute autre information confidentielle ou exclusive. Tandis que nous faisons concurrence sur le marché, nous devons le faire à l'aide de moyens déontologiques et nous respectons les droits et la propriété de nos concurrents et des autres. Un soin particulier doit être apporté lorsque nous avons affaire avec les clients de nos concurrents, d'anciens clients et d'anciens coéquipiers.

Antitrust

Insight doit se conformer à toutes les lois sur la concurrence loyale et la lutte contre les monopoles (antitrust) qui s'appliquent dans le monde entier. Ces lois tentent de garantir que les entreprises rivalisent loyalement et honnêtement et interdisent les comportements cherchant à réduire ou à limiter la concurrence. Il est strictement interdit aux coéquipiers d'accepter tout accord (écrit ou autre) avec un concurrent qui :

- limite la concurrence sur le marché
- fixe les prix ou d'autres éléments et conditions
- attribue des clients ou des territoires
- limite la disponibilité de produits ou de services, ou
- boycotte les fournisseurs ou adopte un comportement qui aurait tendance à limiter les marchés ou à mener à des pratiques commerciales déloyales.

Si vous n'êtes pas sûr(e) qu'une action envisagée pose un problème de concurrence déloyale ou de non-concurrence, l'agent de la conformité ou les Services juridiques d'Insight pourront vous venir en aide.

Question à l'agent de la conformité :

Après des années de concurrence, deux sociétés qui vendent du matériel informatique sont parvenues à un accord : la société A opérera dans deux États membres de l'UE, tandis que la société B sera présente dans deux autres États. L'accord ne dit rien à propos de la tarification. Cet accord est-il légal?

Réponse :

Non. La loi sur la concurrence de l'UE (mais aussi celle des États-Unis) interdit aux entreprises concurrentes de se répartir les territoires de cette manière. La répartition de territoires par des concurrents est toujours une infraction à la loi sur la concurrence, et cela inclut les tentatives de diviser un marché européen unique sur une base d'État à État.

Question à l'agent de la conformité :

Un client mondial refuse de fournir des renseignements sur l'utilisateur final du produit. Puis-je poursuivre sans cette information?

Réponse :

Non. Expliquez au client que cette information est nécessaire pour respecter les exigences du contrôle des exportations auxquelles est assujéti Insight. Si vous ne pouvez pas obtenir l'information, veuillez contacter le Service de conformité pour obtenir des directives.

Activités internationales

Les filiales d'Insight exercent leurs activités dans de nombreux pays différents. Insight s'engage à observer les lois et les réglementations en vigueur partout où ces filiales font affaires. Toutes les transactions doivent être menées conformément aux réglementations applicables sur les importations, les exportations et la lutte contre le blanchiment d'argent. Les lois sur les importations et les exportations peuvent être très complexes. Il peut également y avoir des pays vers lesquels Insight n'est pas légalement autorisé à exporter. Par ailleurs, certains fournisseurs peuvent limiter la vente de leurs produits à certains territoires. Si vous avez des questions, vous devez consulter l'agent de la conformité ou les Services juridiques.

Pots-de-vin, cadeaux, commissions occultes

Ni vous ni aucun membre de votre famille ne pouvez solliciter ou accepter d'un fournisseur ou d'un client de l'argent ou un cadeau qui pourrait influencer ou pourrait raisonnablement donner l'apparence d'influencer la relation commerciale de la société avec ce fournisseur ou ce client.

De nombreuses agences gouvernementales étrangères et américaines et de nombreuses entreprises interdisent strictement la réception de tout cadeau par leurs employés, y compris des repas et des divertissements. Vous devez prendre connaissance de ces interdictions et vous y conformer. De nombreuses agences gouvernementales étrangères et américaines interdisent strictement le don de cadeaux par leurs employés, y compris des repas et des divertissements. Vous devez également en être informé et vous y conformer.

Plus spécifiquement, la U.S. Foreign Corrupt Practices Act (loi anticorruption des États-Unis ou FCPA) interdit généralement à Insight de faire ou de proposer de faire des paiements ou des promesses d'autres avantages à des fonctionnaires, candidats à des charges politiques ou membres de partis politiques étrangers dans le but d'influencer un acte ou une décision officiels ou d'obtenir ou de retenir un contrat ou un avantage commercial inapproprié. Insight interdit également les « paiements de facilitation », qui sont faits pour sécuriser ou accélérer des actions gouvernementales de routine, telles que l'émission de licences ou de permis. La FCPA exige également d'Insight que la société maintienne des contrôles appropriés de la comptabilité et conserve des dossiers détaillés sur toutes les opérations financières avec les gouvernements étrangers. Les infractions à cette loi peuvent entraîner d'importantes pénalités civiles et criminelles, non seulement pour la société, mais aussi pour les coéquipiers. De nombreux pays dans lesquels Insight exerce ses activités ont des interdits semblables et, dans certains cas plus restrictifs encore, sur les paiements officiels publics qui peuvent s'appliquer conjointement ou à la place de la FCPA.

Une telle loi est la U.K. Bribery Act (loi contre la corruption du Royaume-Uni). La loi U.K. Bribery Act interdit toute incitation ou récompense offertes, promises ou accordées afin de gagner un avantage commercial, contractuel, réglementaire ou personnel. Veuillez noter que la loi U.K. Bribery Act étend les interdictions de corruption des fonctionnaires étrangers de la FCPA à l'environnement commercial également.

Chaque région Insight a une politique spécifique relative à l'acceptation et à l'offre de cadeaux. Consultez l'intranet d'Insight pour des conseils sur le sujet. Si vous avez des questions, vous devriez demander conseil auprès de votre responsable, des Services juridiques ou de l'agent de la conformité.

Question à l'agent de la conformité :

Je participe à un appel d'offres sur un contrat gouvernemental et souhaite laisser une bonne impression aux membres du comité de DP. Lors de la conférence des soumissionnaires, je souhaite donner à chacun d'entre eux un stylo Mont Blanc pour les remercier de leur temps. Peuvent-ils les accepter?

Réponse :

Non. Un stylo Mont Blanc serait considéré comme un cadeau de valeur dans le cadre de la plupart des règles locales ou gouvernementales sur les cadeaux, et l'acceptation d'un tel cadeau créerait une apparence évidente de comportement inapproprié. Par ailleurs, une telle offre violerait la politique d'Insight concernant les cadeaux et les divertissements à un client gouvernemental.